

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE D'AUTUN

A R R E T E

Portant règlementation
Occupation du domaine public
« Association Alliance Gymnastique Autun – Atelier pétanque »

N° 511/2026 - Règlementation

Le Maire de la Ville d'Autun,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1 et suivants ;
Vu les dispositions du Code de la Route ;
Vu les dispositions du Code Pénal ;
Vu l'arrêté n° 183 du 03 avril 2026 donnant délégation de fonction et de signature à Madame Cathy NICOLAO-VERDENET, 1^{ère} Adjointe déléguée aux affaires générales, aux ressources humaines, aux grands projets urbains, à la vie associative, à la communication, à l'événementiel, à l'urbanisme, au commerce, à la redynamisation du centre-ville et à l'occupation du domaine public ;
Vu la demande présentée le 17 juillet 2026 par Madame Margaux PRETOT – Présidente de l'association Alliance Gymnastique Autun ;
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes mesures utiles pour assurer la sécurité publique et le bon déroulement d'un événement intitulé « Atelier pétanque » Promenade des Marbres à Autun, le 27 juillet 2026 ;

A R R E T E

Article 1^{er} : Le lundi 27 juillet 2026 de 14H00 à 16H00, l'association Alliance Gymnastique Autun est autorisée à organiser un atelier pétanque pour ses adhérents sur le site de la Promenade des Marbres à Autun.

Article 2 : Les organisateurs ainsi que les participants veilleront à conserver le domaine public en parfait état de propreté à l'issue de l'événement.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville d'Autun, Messieurs le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie d'Autun, le Responsable du Centre d'Incendie et de Secours d'Autun, la Direction des services Techniques de la ville d'Autun et les agents placés sous leurs ordres, les organisateurs, la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les formes habituelles, et dont copie leur sera adressée.

Autun, le 20 juillet 2026

Pour Le Maire,
L'Adjointe Déléguée,
Cathy NICOLAO-VERDENET

